

Résolution adoptée à la séance plénière du 25 février 2020

Agir pour un espace public égalitaire

Déclaration du groupe de la Mutualité

La réflexion sur la place des femmes dans l'espace public est assez récente. La prise de conscience collective s'est manifestée grâce à la forte mobilisation des acteurs associatifs à l'origine d'initiatives qui, comme les marches exploratoires, ont permis aux femmes de réinvestir l'espace public.

Le droit à la ville est fondamental : droit de circuler librement, en toute sécurité, droit d'utiliser les équipements publics et de bénéficier d'une offre de loisirs.

L'implication des collectivités territoriales est indispensable pour répondre à l'effectivité de ce droit et l'aménagement des villes pour favoriser la mixité dans les espaces publics doit permettre la participation des femmes aux processus de décisions pour une prise en compte de leur expertise d'usage et de leurs besoins.

Par ailleurs, les espaces publics ne se limitent pas à la rue et aux transports. Ils concernent également les lieux d'apprentissage de la mixité et des relations sociales comme l'école, les lieux de loisirs ou de culture.

Ces lieux, qui représentent les premières instances de socialisation, doivent donc permettre de déconstruire les clichés.

L'exemple de l'activité sportive est ici révélateur : la fréquentation des city stades ou autres skate parcs est aujourd'hui très majoritairement masculine. Pour le groupe de la mutualité, favoriser la mixité des pratiques sportives, dont les effets sur le bien-être et la santé ne sont plus à démontrer, implique donc, comme le préconise le CESE de lutter contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

Enfin, l'étude de notre délégation rapportée par Pascale Vion en 2014 sur les violences faites aux femmes relevait que les risques les plus nombreux encourus par les femmes dans l'espace public constituent souvent « *un ensemble de brimades, de menaces, qui accompagnent leurs mouvements* ». Ces situations les incitent à adopter des stratégies d'évitement : horaires de déplacements, modes de transport, manière de s'habiller..., face à une appréhension à fréquenter certains espaces publics.

Développer une ville rassurante, apaisée et inclusive, penser leur aménagement dans une perspective égalitaire, profitera à toutes et tous et se traduira, comme l'affirme notre résolution, « *par une amélioration du vivre-ensemble* ».

Le groupe de la mutualité a voté la résolution.